

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 janvier 2026

*Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité*

**Déclaration du groupe Familles**

Cet avis, focalisé sur les pollutions diffuses anthropiques, insiste sur le renforcement de l'approche nécessairement transversale de la Recherche publique, compte tenu de leurs causalités multiples et transdisciplinaires, ainsi que des moyens nécessaires à y consacrer pour amplifier les progrès récents réalisés sur cet enjeu majeur de santé publique pour l'homme, pour l'animal et bien sûr pour la planète. Dans ce contexte de science participative, notre groupe partage notamment la préconisation 2 visant à mieux reconnaître le rôle des associations dans le processus de connaissances des impacts de ces pollutions diffuses sur la biodiversité, ainsi qu'en tant que lanceuses d'alerte. S'agissant de l'amélioration du cadre d'évaluation des risques sur la biodiversité, l'avis pointe à juste titre dans les préconisations 4 et 5 la nécessité de travailler au niveau européen.

Enfin, notre groupe est particulièrement sensible à la préconisation 10 appelant à davantage de sensibilisation des individus à la notion de protection du vivant et aux pratiques écoresponsables, dès l'École et tout au long de la vie. Cet investissement dans la prévention fait écho à deux des Guides Parents publiés par l'Unaf, qui sont totalement au cœur de la problématique du présent avis : le guide « Agir en famille pour la biodiversité : 9 conseils pour avoir un impact positif » réalisé en partenariat avec Humanité & biodiversité, ainsi que le guide intitulé « Polluants comment protéger sa famille ? »

Le groupe Familles a adopté l'avis.